

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbrés-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
 1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 57 — soir, Omnibus.  
 10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Une nouvelle question nous est née : La question belge, dit le *Phare de la Loire*. Comment ? le voici.

La compagnie des chemins de fer français de l'Est a traité avec la compagnie du Luxembourg pour exploiter ses lignes, en même temps qu'elle passait un traité avec une autre compagnie belge, le Liégeois-Luxembourg. Ce dernier traité permettait à l'Est français d'établir des relations directes avec Rotterdam par Hasselt (Belgique) et Lindhorn (Pays-Bas).

Ce sont ces traités qui ont fait prendre peur au cabinet de Bruxelles et motivé de sa part un projet de loi sur les chemins de fer concédés qui a été adopté par les chambres belges, à la majorité de 61 voix contre 16.

Les principaux arguments du *Constitutionnel*, du *Pays*, du *Peuple*, etc., sont ceux-ci :

La Belgique n'est pas, dans cette circonstance, dans les traditions de son système qui se traduit par ces mots : libre échange ;

La Belgique ne conforme pas sa conduite aux précédents de cette même conduite dans l'ordre économique ;

La Belgique montre à l'égard de la France des sentiments de défiance que rien ne justifie.

Voyons d'abord quelle était l'opinion du gouvernement belge en 1864, sur la même question :

Un arrêté royal du 26 août 1864 disait :

« Considérant que le gouvernement n'a pas qualité à intervenir dans les conventions qu'une société juge convenable de conclure pour amener

l'exploitation du réseau de chemin de fer dont elle est concessionnaire, et que par conséquent, il n'a pas à examiner ni à approuver ces conventions, que la mission du gouvernement, se borne à veiller à ce que ce réseau de chemins de fer soit exploité conformément aux clauses et conditions stipulées par les conventions de concession et de manière à satisfaire aux exigences de l'intérêt public. »

Voilà qui est formel et en contradiction évidente avec les conclusions du projet de loi voté par les chambres belges, où nous lisons ce qui suit :

« Les sociétés des chemins de fer ne peuvent céder les lignes dont elles sont concessionnaires qu'avec l'approbation du gouvernement. »

Et plus loin :

« Sont considérées comme cession, non-seulement les conventions portant aliénation de la concession, mais tous actes par lesquels une société transférerait par bail, fusion, ou autrement, l'exploitation totale ou partielle d'une ligne. »

La loi adoptée permet au gouvernement, au cas d'infraction de ces dispositions, de faire administrer la ligne concédée par le département des travaux publics pour le compte de la société. Le dernier article de la loi nouvelle est ainsi libellé :

« La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa publication. »

Ainsi, tout cela est bien en contradiction avec les précédents économiques de la Belgique ; ainsi les décrets royaux de 1869 sont la négation de celui de 1864. Mais qui a poussé

le gouvernement belge dans cette voie anti-libérale, et l'a conduit à mettre des entraves aux relations des peuples entre eux ?

Réponse : *L'épidémie de la peur.*

Quelques précautions qu'ait prises le ministre belge dans sa défense du projet de loi présenté au parlement, il n'a pu empêcher que, de l'un et de l'autre côté de la frontière on n'ait parfaitement vu, sous les motifs invoqués d'intérêt commercial et industriel, se dresser une grosse question de politique européenne.

Malgré les dénégations de M. Frère, ministre des finances, protestant que la décision du gouvernement du roi Léopold ne lui a pas été inspirée par un ridicule sentiment de défiance envers la France, il reste constant pour tout le monde que l'intérêt commercial de la Belgique n'est pour rien dans l'affaire, ou plutôt qu'il y est sacrifié aux préoccupations politiques, le commerce et l'industrie belges devant autant et plus souffrir de la mise à exécution de la loi nouvelle que l'industrie et le commerce français.

De plus, le ministre a mis dans la défense du projet qu'on a brusquement présenté aux députés, dont on a pour ainsi dire enlevé le vote, une passion qu'expliquerait difficilement le souci unique des intérêts industriels.

Le ministre, trahissant ses craintes secrètes, s'est écrié :

« Le gouvernement demande de nouveaux pouvoirs et il les demande avec d'autant plus de hâte que dès demain il est à craindre que la compagnie de l'Est soit installée dans la gare du Luxembourg. »

Ce cri d'alarme, le ministre le justifiait en

expliquant au parlement belge que l'une des deux lignes de fer se dirigeant vers l'Est par la vallée de l'Ourthe entre dans Bruxelles en passant par Charleroi et Namur ; que l'autre pourrait exercer une grande influence sur le port d'Anvers.

Aussi les braves députés qui siègent à Bruxelles ont-ils vu de suite les pantalons rouges paradant dans le Parc, bivouaquant devant Sainte-Gudule, pendant que les flammes de nos navires de guerre apparaissaient aux yeux ébahis des Anversois dans les eaux de l'Escaut.

Ils ont voté la loi, délibérant comme si l'ennemi était aux portes, brassant, selon l'expression de l'un d'eux, dans une seule séance, un projet de loi qui touche à des intérêts immenses, qui compromet des millions, alors qu'ils consacrent plusieurs jours à l'insoluble question de l'enseignement du grec.

Si l'émotion de la peur les a tellement bouleversés, le mécontentement et, disons-le, la colère, n'ont pas moins visiblement éclaté de ce côté de la Lys ! L'Empereur a eu une longue conférence avec le ministre de Belgique, les ministres d'Etat, des affaires étrangères et de l'intérieur. La question préoccupe tous ceux qui, de loin ou de près, tiennent au pouvoir, et le bruit court que l'ambassadeur de France, à Bruxelles, aurait été immédiatement appelé à Paris.

La presse belge garde un silence absolu au sujet de la loi sur les chemins de fer. Doit-on considérer ce silence comme un symptôme d'opposition à la loi ? C'est ce que nous ne pouvons tarder de savoir.

**FEUILLETON.**

29

## LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

A la nuit tombante, les bataillons entourèrent Villafraña, pénétrèrent sans obstacle dans les rues, et des tirailleurs vinrent jusqu'au parvis de l'église, au pied de la fameuse tour. A peine ils parurent, que de tous les points partirent des coups de feu qui atteignirent quelques hommes. Le général, arrivant bientôt, fit sommer le commandant, qui répondit par des insultes, persuadé qu'il serait secouru à temps.

Grâce aux précautions prises par Zumalacarreguy, les troupes avaient pu franchir facilement la rivière, l'infanterie sur les barques rassemblées par Gauthier de la Tour, et la cavalerie au gué jalonné par Henriquez. Formant l'avant-garde, la compagnie de Poriace atteignit la première le pied de l'église et la première aussi fut exposée au feu des christinos. Quelques balles sifflèrent aux oreilles de Patau, qui se mit à aboyer en signe de mécontentement, ne comprenant rien à cette musique, mais paraissant convaincu, dans sa sagesse de caniche, qu'elle avait de grands inconvénients. Po-

riace avait voulu laisser son compagnon de dangers dans une maison voisine, mais le brave animal n'avait pas tardé à s'échapper et à le venir joindre.

Dès que Zumalacarreguy eut fait faire la sommation et qu'il vit les christinos décidés à se défendre, il donna l'ordre aux soldats de Gauthier d'amener à force de bras, jusque sur la plate-forme d'une petite maison située en face les portes de la tour, deux pièces de quatre, prises à Vittoria et composant toute l'artillerie de la faction.

Poriace, dirigeant lui-même le feu de ces deux pièces, mérita l'approbation du général. En peu d'instants, les portes, quoique bardées de lames de fer, sont enfoncées, et les carlistes se précipitent dans l'intérieur de l'église ; mais ils sont reçus par des rires et des insultes grossières, accompagnés bientôt de coups de fusil. Les défenseurs, parmi lesquels des femmes et des enfants, s'étaient réfugiés aux étages supérieurs, et de là, à peu près à l'abri des coups de fusil de l'extérieur, ils tiraient sur les assaillants dont beaucoup, touchés de haut en bas, tombaient pour ne plus se relever, comme cloués sur le sol.

Zumalacarreguy, furieux de voir décimer ses soldats, s'exposait lui-même plus qu'il n'aurait dû le faire. Il se promenait agité sur la place, paraissant attendre avec impatience quelqu'un. Ce quelqu'un c'était l'offi-

cier envoyé à Lodosa, par Gomez, au roi Don Carlos. Vers neuf heures du soir, l'officier arriva, son cheval couvert d'écume, et remit un pli au général. Ce dernier ouvrit la dépêche avec une précipitation fébrile sans faire attention aux balles qui pleuvaient autour de lui.

— Ah ! enfin ! dit-il, c'est bien ; qu'on fasse cesser le feu partout.

En voyant les assaillants se retirer sur tous les points, un immense cri de triomphe partit de la tour et une salve de mousqueterie accueillit les derniers soldats qui se repliaient dans les rues de la ville.

La scène devait bientôt changer.

Lorsque les habitants de Villafraña, ville royaliste pour laquelle la tour de l'église était un objet de crainte et d'horreur, virent que le feu cessait dans les rangs carlistes, et quand ils entendirent les cris de triomphe de la garnison, ils eurent un sombre désespoir, car ils se crurent de nouveau à la merci de leurs cruels ennemis.

Le bruit se répandit parmi eux que les bataillons se retiraient parce qu'on avait appris la marche d'une colonne de christinos. Poriace se trouvait au milieu d'un groupe, avec Patau et son ami Gauthier de la Tour, dans une rue voisine de l'église, cherchant à s'expliquer la portée et la signification de l'ordre donné par le général.

Tout-à-coup une vieille femme, dont le fils avait été fusillé la semaine précédente, après avoir été arrachée de son lit par quelques urbanos l'accusant d'avoir donné du tabac aux carlistes, s'approche du groupe et apostrophant durement les officiers réunis, les menace de son courroux. S'adressant plus particulièrement à Poriace, qui ne comprenant qu'à moitié son langage, la regardait stupéfait, elle s'avance et lève la main sur lui, furieuse de la nouvelle qu'on vient de donner de la retraite de Zumalacarreguy. Mais à l'instant, Patau qui ne la perd pas de vue et qui voit son geste, se jette à ses jambes et lui mord durement le mollet. La vieille, de plus en plus exaspérée, se précipite sur les officiers, ayant toujours Patau aux jambes, et ce n'est qu'à grand-peine que l'on parvient à se rendre maître de cette mégère.

Cette scène, qui se passait en présence de la population, montrait assez quels étaient les sentiments des habitants de Villafraña. Leur désespoir se changea bientôt en transports de joie.

**XIV. — L'EMPLUMAR.**

En effet, vers les dix heures du soir, l'ordre fut donné dans toutes les rues de la ville, aux habitants, d'apporter aux issues donnant sur la place de l'église, tout ce qu'ils auraient de combustibles. Le roi avait au-

D'après une dépêche de Londres, publiée par l'Indépendance belge, on mande d'Athènes, en date du 13, à l'Office Reuter, que les récents mouvements de troupes ont été contremandés, et que l'ordre a été donné à ces troupes de retourner dans leurs anciens cantonnements.

Le Times publie, de son côté, la dépêche suivante :

« Athènes, 15 février. — Les réfugiés candiotés ont adressé aux ministres étrangers résidant à Athènes, la demande de leur procurer des transports pour retourner en Crète. »

Il n'y a pas de dépêches intéressantes d'Espagne. Les télégrammes n'annoncent que des manifestations populaires : l'une à Valladolid, pour l'abolition de la conscription ; l'autre à Malaga, pour la liberté des cultes et l'abolition de la peine de mort.

La vérification des pouvoirs continue aux Cortès, sans incidents particuliers. En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Rivero s'est montré modeste et énergique. Ces deux qualités lui ont concilié l'approbation générale.

On s'attend à ce qu'aussitôt la vérification des pouvoirs terminée, le gouvernement provisoire remette sa démission aux mains des représentants de la nation. Alors sera portée à l'ordre du jour de l'Assemblée la grave question de la forme de gouvernement. Ordre du jour solennel, grandiose, gros d'orages et d'espérances, de menaces et de promesses !

Pendant que les Cortès discuteront ce problème politique, le pouvoir exécutif sera confié à un nouveau ministère. La Correspondencia disait lundi que bon nombre de représentants se montraient favorables à l'idée de charger le maréchal Serrano, le général Prim et l'amiral Topete de reconstituer le cabinet.

On lit dans la France :

Des renseignements particuliers, qu'on nous transmet de Madrid, donnent à penser qu'il ne s'agirait plus maintenant du roi Fernand de Portugal pour la candidature au trône d'Espagne, mais de celle de son fils, le roi de Portugal actuel.

Comme une pareille combinaison ne pourrait se réaliser qu'en réunissant sur une seule tête les deux couronnes de Portugal et d'Espagne, nous ne pouvons accueillir cette information qu'avec une extrême réserve.

Les informations de Cuba sont désastreuses. Les mesures libérales du général Dulce se sont brisées contre la résistance opiniâtre des insurgés. La censure a dû être rétablie pour la presse. Le gouverneur de l'île a décidé que les prisonniers seront désormais justiciables des conseils de guerre. Ce retour à la rigueur ne laisse rien à présumer de bon.

torisé Zumalacarrégu y à incendier la tour fortifiée. On ne saurait se faire une idée du féroc enthousiasme avec lequel les habitants exécutèrent l'ordre. En moins d'une demi-heure, les rues voisines de la place étaient encombrées de matériaux inflammables, bois, paille. Ils apportèrent jusqu'à leurs matelas, jusqu'à leurs meubles.

De hardis volontaires transportèrent alors tous les matériaux au pied de l'église et entourèrent la petite forteresse de matières auxquelles ils mirent immédiatement le feu. On pouvait croire que cette résolution allait terrifier les défenseurs, il n'en fut rien. De plus belle ils firent feu et adressèrent des injures aux assaillants, tant ils doutaient peu qu'on ne vint à leur secours.

A six heures du soir, un spectacle étrange, diabolique, se développa tout-à-coup. Les flammes avaient atteint leur plus grande intensité, un brouillard épais et humide était descendu sur la ville. Des reflets rougeâtres éclairaient d'une lueur sinistre les maisons, tandis que l'antique tour embrasée, rejetant le feu par toutes les ouvertures, apparaissait au milieu d'un ardent et immense bûcher. De cette masse de pierres rougies par le feu on entendait partir les cris de détresse, les juréments, les imprécations, les pleurs des femmes et des enfants, tandis que les bataillons carlistes, laissant désormais au terrible élément destructeur le soin de leur

El Imparcial signale les prétentions des rebelles. Ils ne déposeront, dit-il, les armes, qu'après avoir obtenu pour Cuba un gouvernement semblable à celui du Canada.

Une dépêche de Berlin nous apprend que M. de Bismark a prononcé un nouveau discours dans la Chambre des seigneurs. Il a dit que les ressources de l'ancien électeur de Hesse sont employées à entretenir une agitation spéciale tendant à faire croire aux Français qu'ils sont menacés par l'Allemagne, et aux Allemands qu'ils sont menacés par la France ; tandis que les deux nations ne demandent qu'à vivre en paix.

Les avis de la Réunion sont du 19 janvier.

La journée du 20 décembre, anniversaire de l'émancipation des noirs, s'est passée tranquillement.

Le Courrier de Saint-Pierre, ayant ouvert une polémique sur les derniers troubles de la Réunion, a été suspendu pour un mois.

Les conseils de guerre jugeront les rédacteurs du journal clandestin, le Cri d'alarme, dont une partie ont été découverts.

MM. Paul de Villèle et Lefort, rédacteur et éditeur de la Malle, sont poursuivis comme ayant attaqué le gouverneur dans les lettres dont les épreuves ont circulé à Saint-Denis.

Le conseil général de la colonie se réunira le 25 janvier, à l'effet d'examiner l'opportunité de maintenir ou de supprimer l'école professionnelle des noirs.

La commission spéciale nommée par le gouverneur s'est prononcée pour la fermeture de cette école.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le conseil d'Etat s'occupe activement du projet de loi sur les livrets d'ouvriers.

On sait que le livret est une sorte de compteur de la vie industrielle de l'ouvrier, le journal fidèle de ce qu'il a promis et de ce qu'il a tenu. Il imprime à ses rapports avec le chef d'établissement le sceau de la probité ; il atteste la loyauté de l'un, et il affranchit la responsabilité de l'autre envers ceux qui auraient précédemment employé le même ouvrier.

Aux termes de la législation actuellement en vigueur, les ouvriers de l'un ou de l'autre sexe attachés à des établissements industriels, ou travaillant chez eux pour un ou pour plusieurs patrons, sont tenus de se munir d'un livret, qui leur est délivré par les maires, et, à Paris, par le préfet de police.

Le nouveau projet ramplerait le livret obligatoire par le livret facultatif. Dans l'enquête qui a eu lieu à cet égard, soixante-huit conseils de prudhommes contre dix-sept ont demandé le maintien du livret. Les délégations

vengeance, se tenaient silencieusement étendus dans leurs bivouacs, au coin des rues, dans les habitations et même sur le pourtour de la ville, calculant le moment où les malheureux urbanos périraient sous les ruines de la tour.

Les gerbes de feu s'élevaient à une hauteur prodigieuse, des tourbillons d'une épaisse fumée se détachaient de tous les points du brasier, étouffant les malheureux. En outre, chaque fois qu'un de ces infortunés, voulant humer un peu d'air, montrait sa silhouette à l'une des ouvertures de la tour, immédiatement cinq ou six balles étaient dirigées sur lui de toutes les maisons environnantes et le forçaient à rentrer dans la fournaise. Bientôt, chose horrible ! un enfant et un homme blessés tombèrent de la tour d'une hauteur de cent pieds et vinrent se briser sur le parvis ; les battants de cloches, à demi-consumés et ne pouvant plus soutenir le poids des lourdes machines, elles croulèrent avec un épouvantable fracas. C'était une scène digne de l'enfer.

A minuit, les femmes et les enfants n'ayant plus la force de résister, descendirent, se rendant à discrétion.

Zumalacarrégu y, chose affreuse, les attendait lui-même au bas de la tour, armé d'un fouet, et chacune des malheureuses, en passant devant lui, était accueillie par un vigoureux coup de lanière et accusée d'être la

ouvrières se sont prononcées en faveur du livret facultatif.

On s'attend à ce que l'Empereur préside la séance dans laquelle le conseil d'Etat discutera cette question d'ordre industriel et social.

— On mande de Nice, le 16 février :

Le bâtiment de l'Etat Latouche-Tréville doit quitter aujourd'hui Toulon pour venir à Nice.

Ce bâtiment repartira d'ici demain, avec le corps de Fuad-Pacha, qu'il transportera à Constantinople.

Le sultan avait ordonné qu'une frégate turque se rendît à Nice pour en ramener le corps de Fuad, mais il a donné contre-ordre en apprenant l'initiative prise à cet égard par l'Empereur des Français.

## COUR D'ASSISES DE LA MEURTHE.

Présidence de M. Houdaille.

ASSASSINAT D'UN JEUNE SÉMINARISTE PAR SON CAMARADE.

Le 30 mai dernier, un jeune élève du petit séminaire de Pont-à-Mousson, âgé de dix-sept ans, tombait mourant au pied de son lit, pendant son sang par une large blessure qu'un de ses camarades lui avait faite à la gorge. Les lueurs d'un incendie éclairaient les regards mourants de la victime.

Le crime était si atroce, il paraissait si peu motivé, que l'on crut d'abord à l'aliénation mentale de l'accusé. Aussi des médecins aliénistes l'ont-ils examiné soigneusement pendant quatre mois. On verra par les débats à quelle opinion ils se sont arrêtés.

M. le procureur général Isoard soutiendra l'accusation. M. Depéronne présentera la défense.

Voici les faits tels que les rapporte l'acte d'accusation :

« Le procureur général près la cour de Nancy, vu l'arrêt rendu par la cour, chambre des mises en accusation, à la date du 24 octobre 1868, par lequel le sus-nommé a été renvoyé devant la cour d'assises du département de la Meurthe, pour y être jugé conformément à la loi, vu l'article 241 du code d'instruction criminelle, expose que de la procédure résultent les faits suivants :

« Pendant la nuit du 29 au 30 mai 1868, vers deux heures du matin, les cris : *Au feu ! à l'assassin !* jetaient l'alarme dans le petit séminaire de Pont-à-Mousson.

« Dans une salle d'étude située au rez-de-chaussée les flammes consumaient un amas de livres et de papiers. Grâce à la promptitude des secours, l'incendie fut promptement éteint. En même temps un des élèves de la maison, le sieur Jouatte, jeune homme de 17 ans, était trouvé mourant sur le sol, à quelques pas de son lit ; d'une large blessure qu'il portait à la gorge, le sang coulait avec abondance. Bientôt il expira dans les bras du supérieur du petit séminaire.

cause des vexations exercées contre les habitants de la ville. Puis, pour les effrayer, il ordonna de les remettre aux mains des aumôniers avant de les envoyer au supplice. Alors aussi se passa une scène d'un autre genre, et qui n'eût pas laissé que d'avoir son côté plaisant, tant il arrive parfois à la guerre que le grotesque coude l'horrible, si les cris de tous ces malheureux enflammés de la tour eussent permis d'autres pensées que des pensées tristement lugubres.

Les femmes remises aux mains des aumôniers embrassaient les bons Pères, se jetaient à leur cou, s'accrochaient à leurs vêtements, leur demandant à grands cris la vie de leurs enfants et la leur. Les ecclésiastiques ne savaient que faire, que dire. Ils luttèrent entre le désir de rassurer ces infortunés et la crainte de méconter le terrible Zumalacarrégu y.

Cependant, le général voulut bien encore tenter une démarche, et fit proposer la vie sauvée à la garnison. Le fils de Ximénès, qui la commandait, jura, le pistolet au poing, qu'il ferait sauter la cervelle à qui parlerait de se rendre.

Le lendemain matin cependant, force leur fut à tous de se laisser tomber plutôt qu'ils ne descendirent jusqu'à la porte de la tour. Suffoqués, à demi-brûlés, ils se précipitèrent tout-à-coup, comme d'un commun accord, du milieu de ces pierres calcinées. Défaillants, hébétés, ils s'arrêtèrent sous le porche pour respirer avi-

« L'auteur de ce double crime était le nommé Jeanson. Irrité d'une punition qui lui avait été infligée quelque temps auparavant, pour une infraction à la discipline, et menacé d'une exclusion prochaine, à raison d'une nouvelle faute, il avait résolu de se venger. Entre une heure et deux heures du matin, pendant que ses camarades dormaient, il était descendu furtivement du dortoir dans l'étude, et après avoir entassé près de la chaire une grande quantité de papiers, il y avait mis le feu.

« A la vue des flammes, sa colère s'était accrue ; afin de consommer plus rapidement son œuvre de destruction, il avait ouvert la fenêtre pour établir un courant d'air. En même temps il alimentait l'incendie avec toutes les matières combustibles qui lui tombaient sous la main, ne s'interrompant que pour tracer sur les murs des inscriptions dans lesquelles se révélèrent les sentiments de vengeance et de haine dont il était animé. Cependant la fumée, devenue plus intense, l'obligeait à s'éloigner ; mais un dernier et plus grand attentat lui restait à commettre.

« Il avait conçu depuis longtemps une amitié violente pour un de ses camarades nommé Jouatte. Comprenant que le crime qu'il venait d'accomplir ne resterait pas impuni, et ne pouvant supporter la pensée d'être à jamais séparé de ce jeune homme, il s'était armé d'un rasoir placé dans son pupitre, et était remonté avec la ferme résolution de lui donner la mort. Arrivé au dortoir, Jeanson s'était d'abord recouché ; puis, tout-à-coup, s'élançant vers Jouatte, dont le lit était à 15 mètres environ du sien, il s'était approché de lui, l'avait regardé dormir, et lui avait enfin profondément enfoncé son rasoir dans la gorge.

« Mis en état d'arrestation, Jeanson a fait des aveux complets et a révélé sans hésitation les mobiles qui l'avaient fait agir.

« En présence d'une telle perversité chez un homme aussi jeune, les magistrats ont dû se demander s'il jouissait de la plénitude de ses facultés intellectuelles, et l'ont, en conséquence, soumis à une expertise médicale. De l'examen auquel se sont livrés, pendant quatre mois environ, les deux médecins aliénistes chargés de constater son état mental, il résulte qu'il n'a été aliéné, ni avant, ni pendant, ni après les crimes qui lui sont reprochés.

« En conséquence, François-Théophile Jeanson est accusé : 1° d'avoir, le 30 mai 1868, à Pont-à-Mousson, volontairement commis un homicide sur la personne de Louis-Joseph Jouatte, avec les circonstances ; 2° que ledit homicide volontaire a été commis avec préméditation ; 3° qu'il a suivi le crime d'incendie volontaire ci-dessus spécifié et qualifié ; crimes prévus par les articles 296, 297, 302, 304 du Code pénal. »

Indépendamment des crimes d'assassinat et d'incendie, une instruction supplémentaire ac-

dement la fraîcheur de l'air, n'opposant aucune résistance aux carlistes.

On les conduisit attachés dans une galerie de la maison occupée par Zumalacarrégu y. Ils se rangèrent sur une seule file, les bras croisés sur la poitrine, silencieux et promenant autour d'eux de sinistres regards. Leurs cheveux roussis par le feu, leur visage enfumé indiquaient les horribles tortures qu'ils avaient endurées pendant la nuit entière. Ils paraissaient impassibles, lorsque, tout-à-coup, une clameur étrange, un bruit infernal de tambours, de trompettes, des cris, des vociférations sembla les tirer de leur stupeur.

Il se passait en ville une scène digne des temps les plus barbares, une scène qui jeta dans le cœur du pauvre Poriace, brave, mais non encore habitué aux horreurs de la guerre civile, un germe de dégoût que rien ne put extirper.

Les malheureuses femmes, au nombre d'une douzaine, prises la veille au soir, avaient été dépouillées de leur chevelure, l'ornement auquel les Espagnols tiennent le plus. Mises à nu, on leur avait enduit le corps d'une épaisse couche de miel, puis elles avaient été roulées dans de la plume et hissées sur des ânes, le visage tourné vers la queue. C'est ainsi qu'on les exposait à la risée de la multitude, aux coups de pierre d'enfants sans pitié, de femmes du peuple féroces et d'une soldatesque toujours cruelle. Des tambours, des

cuse encore Théophile Jeanson de plusieurs vols qualifiés. Avant l'assassinat, il aurait forcé quelques pupitres pour soustraire des sommes appartenant aux élèves du petit séminaire. M. le président des assises a ordonné la jonction de cette nouvelle procédure à l'ancienne.

Théophile Jeanson a écouté la lecture de l'acte d'accusation sans émotion apparente; il tenait la tête constamment baissée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous recevons de Fontevault une réclamation très-légitime, à laquelle nous déférons avec grand plaisir.

On nous dit que nous avons été mal informé sur les suites de l'éboulement qui eut lieu, le 7 janvier dernier, dans une cave des Roches, commune de Fontevault. Sur dix-neuf personnes réunies au moment de l'éboulement, trois furent assez grièvement blessées pour que leur vie fût en danger. C'est un des blessés, aujourd'hui complètement guéri, qui nous écrit. Il veut que nous insistions sur la conduite dévouée du médecin unique qui les a soignés. Les journaux ont dit que plusieurs médecins sont accourus au secours des blessés. M. Héroult, notre correspondant, déclare qu'il y a erreur. M. Grosourdy, médecin à Fontevault, est le seul qui soit accouru au moment de l'accident, le seul qui ait soigné les blessés jusqu'à ce jour. En dix minutes, le 7 janvier, il a franchi la distance d'un kilomètre et demi de sa maison aux Roches, et, depuis, il n'a négligé ni visites, ni soins pour que les blessés fussent promptement rétablis, résultat heureux qu'il a obtenu complètement.

Nous ne pouvons que remercier M. Héroult de sa communication; elle n'était pas inutile, puisqu'elle nous permet de rendre hommage au dévouement de M. Grosourdy, en même temps qu'elle donne à celui-ci la preuve qu'il ne s'est point dévoué pour des indifférents.

On nous adresse de Nueil-sous-Passavant, le compte-rendu suivant d'une cavalcade qui a eu lieu au bourg de cette commune, le jour du dimanche-gras :

« La cavalcade du dimanche-gras, à Nueil, a été des plus belles; elle a dépassé de beaucoup les espérances de tout le monde par la magnificence des chars, surtout de celui de l'agriculture, traîné par seize gros bœufs; par le nombre des cavaliers, par la richesse et la variété des costumes et par l'affluence des spectateurs.

Le départ du cortège, accompagné de clairons, cors de chasse, tambours et musique, a eu lieu du château de Preuil. Après plusieurs pauses, pendant lesquelles des morceaux de chant et de musique ont été exécutés, ainsi que divers amusements de charlatan, le cortège a fait son entrée sur la Grande-Place, où tous

les cavaliers ont donné un carrousel, sous la direction d'un chef habile, avec la régularité d'écuycers exercés.

À la soirée, un banquet réunissait tous les membres de la cavalcade, auxquels s'étaient joints toutes les notabilités de Nueil et bon nombre d'étrangers. Puis a eu lieu un brillant bal paré, qui a duré jusqu'à quatre heures du matin.

La quête faite au profit des pauvres a produit de 3 à 400 fr.

Le plus grand ordre n'a pas cessé de régner; aussi n'a-t-on eu aucun accident à déplorer.

### ÉCHENILLAGE.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre l'arrêté suivant concernant l'échenillage :

Article premier. Les propriétaires fermiers et autres personnes, faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, échenilleront ou feront écheniller, avant le 1<sup>er</sup> mars prochain, les arbres, haies, buissons, etc., plantés sur le terrain qu'ils exploitent.

Art. 2. Les bourses ou toiles seront brûlées loin des habitations et de tout amas de matières inflammables.

Art. 3. Des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants par MM. les maires, les gardes champêtres et la gendarmerie. Ces procès-verbaux, dûment affirmés, seront transmis au juge de paix du canton, chargé de faire l'application de la peine déterminée par l'article 471 du Code pénal.

Art. 4. L'accomplissement rigoureux des dispositions qui précèdent est confié à la vigilance de MM. les maires, qui feront procéder d'office à cette opération, aux frais des retardataires. L'exécutoire des dépenses leur sera délivré par le juge de paix sur les quittances des ouvriers, contre les propriétaires et locataires, sans que le paiement puisse les dispenser de l'amende.

Art. 5. M. le directeur des Domaines et MM. les ingénieurs des ponts-et chaussées sont chargés, chacun dans les limites de ses attributions, de faire opérer l'échenillage dans les propriétés domaniales non affermées, et sur les terrains appartenant à l'Etat. MM. les maires sont priés de l'ordonner sur les propriétés communales. Cette importante opération est également recommandée à MM. les administrateurs du chemin de fer de Tours à Nantes et d'Angers au Mans, pour les terrains qui appartiennent à leurs compagnies.

Art. 6. Le 5 mars prochain, au plus tard, MM. les maires adresseront à la préfecture pour l'arrondissement d'Angers, et à MM. les sous-préfets pour les autres arrondissements, des certificats constatant que l'échenillage a été effectué, et que les contraventions constatées par les procès-verbaux ont été déférées aux tribunaux de simple police, auxquels il appartient d'appliquer les peines portées par la loi.

Dans une circulaire portant la même date que l'arrêté ci-dessus, M. le préfet appelle l'attention de MM. les maires du département sur l'utilité du hannetonnage. Nous y lisons :

L'article 20, section IV, titre 1<sup>er</sup> de la loi du 28 septembre 6 octobre 1791, fait aux autorités administratives un devoir d'encourager par des récompenses la destruction des insectes nuisibles. C'est par des mesures de cette nature, et surtout par une application rigoureuse des articles 9 et 11 de la loi du 5 mai 1844 sur la chasse, c'est-à-dire par une protection efficace des petits oiseaux, les plus utiles auxiliaires à l'homme pour la destruction des insectes nuisibles, que l'on parviendra à réduire les ravages des chenilles et des hannetons.

Je recommande donc à votre sollicitude l'application des dispositions de ces diverses lois, et je crois devoir d'autant plus insister que l'année 1868 ayant été signalée par une production exceptionnelle des hannetons, les vers blancs en terre doivent être nombreux, et que c'est par de profonds labours à l'automne et le secours des oiseaux que les cultivateurs pourront se délivrer de ces insectes.

Voici quel a été le mouvement de la population de Saumur en 1868 :

<b>Naissances</b> . . . . .	<b>265</b>
Enfants légitimes { Garçons . 112 } 219	
{ Filles . 107 }	
Enfants naturels { Garçons . 28 } 46	
{ Filles . 18 }	
	<b>265</b>

Il y a eu 2 naissances doubles, dont : 2 garçons, 2 filles.

<b>Décès</b> . . . . .	<b>394</b>
Hommes { Garçons . . . . . 85 } 190	
{ Hommes mariés. 71 }	
{ Veufs . . . . . 34 }	
Femmes { Filles . . . . . 74 } 180	
{ Femmes mariées 52 }	
{ Veuves . . . . . 54 }	
Morts-nés { Garçons . . . . . 14 } 24	
{ Filles . . . . . 14 }	

Ces décès ont eu lieu :		
	Hommes.	Femmes.
En janvier . . . . .	24	22
février . . . . .	16	15
mars . . . . .	16	12
avril . . . . .	24	21
mai . . . . .	19	21
juin . . . . .	12	10
juillet . . . . .	26	20
août . . . . .	16	19
septembre . . . . .	8	19
octobre . . . . .	12	11
novembre . . . . .	13	10
décembre . . . . .	14	14
	<b>200</b>	<b>194</b>
		<b>394</b>

Ces décès se répartissent encore de la manière suivante :

Sexe masculin	{ Célibataires . 95 }	200	394
	{ Mariés . . . . . 71 }		
	{ Veufs . . . . . 34 }		
Sexe féminin	{ Célibataires . 88 }	194	91
	{ Mariées . . . . . 52 }		
	{ Veuves . . . . . 54 }		

<b>Mariages</b> . . . . .	<b>91</b>
Garçons et filles . . . . .	79
Garçons et veuves . . . . .	4
Veufs et filles . . . . .	4
Veufs et veuves . . . . .	4
	<b>91</b>
	<b>91</b>

Sur les 182 conjoints,	
Ont pu signer . . . . .	{ 81 hommes. 70 femmes.
N'ont pu signer . . . . .	{ 10 hommes. 21 femmes.
	<b>182</b>

Sur ces 91 mariages :  
1 a été précédé d'actes respectueux ;  
4 ont été contractés entre cousins et cousines ;  
18 ont légitimé 15 enfants naturels existant avant le mariage.

Ces mariages ont eu lieu :			
Janvier . . . . .	5	août . . . . .	6
Février . . . . .	7	Septembre . . . . .	8
Mars . . . . .	4	Octobre . . . . .	12
Avril . . . . .	4	Novembre . . . . .	6
Mai . . . . .	11	Décembre . . . . .	3
Juin . . . . .	11		
Juillet . . . . .	14		
			<b>91</b>

Hier soir, les habitants de la place St-Pierre ont été mis en émoi par un bien triste accident. Un garçon de M<sup>me</sup> veuve V... jetait, de la fenêtre du grenier dans la rue, des poches remplies de plumes, il est vrai, mais du poids de 25 à 30 kilog. Malheureusement il n'y avait aucun indice qui pût avertir les passants, aucun homme pour les prévenir, et au moment où une de ces poches était lancée, la domestique de M. Chedeau arrivait sous la fenêtre. Elle reçut sur la tête 30 kilog. de plumes, augmentés du poids de la chute. Cette pauvre fille, renversée sur le coup, resta quelques instants sans dire un seul mot; puis elle poussa des cris effrayants : elle avait une jambe broyée et une côte enfoncée. Elle a été transportée aussitôt chez M. Chedeau, et les premiers soins lui ont été donnés par le docteur Déperrières; son état est très-grave.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRY.

## Dernières Nouvelles.

Le Parlement d'Angleterre a repris ses travaux. La reine n'a pas ouvert la session en

trompettes précédaient ce hideux cortège, appelant la population tout entière à prendre part à cette fête de cannibales. En tête, marchait une belle fille, connue sous le nom de l'Héroïne, et qui avait fait beaucoup de mal aux carlistes. Quant à la femme de Ximénès, jeune et jolie Espagnole de dix-huit à dix-neuf ans, qui souffrait pour elle et plus encore pour son mari, dont elle connaissait le sort, Zumalacarreguy avait donné l'ordre de lui épargner ce cruel supplice.

Quelle est cette affreuse mascarade? dit Poriace à Gauthier de la Tour, dès qu'il vit de loin déboucher le triste cortège.

Oh! répondit le capitaine sans même tourner la tête, tant il était habitué à ces sortes de spectacles, rien; tout bonnement une petite punition appelée *emplumar*.

Mais c'est horrible, ne put s'empêcher de dire Poriace.

Vous trouvez, fit le capitaine en continuant à fumer sa pipe. Ah bah! que voulez-vous, en Espagne, les mœurs ne sont pas toujours, comme en France, portées à la galanterie.

Il n'y a que des lâches!...

Gauthier mit la main sur la bouche de son ami.

Tudieu! mon camarade, gardez pour vous vos réflexions et ne les faites pas à si haute et si intelligible voix. Si l'oncle Thomas apprenait que vous venez d'ap-

peler de ce nom ses soldats, vous passeriez un mauvais quart-d'heure.

Mais enfin, vous, mon ami, est-ce que vous approuvez?

Moi, je n'approuve rien du tout; mais je ne me mêle pas de cela; ce sont les affaires du général. Il emplume les uns, il fusille les autres, il y en a d'autres encore qu'il fait pendre, un petit nombre auxquels il pardonne. Que diable voulez-vous que je fasse à tout cela? Ça ne me regarde en rien.

Oh! fit Poriace lorsque les malheureux passèrent devant lui, je n'aurais jamais pensé qu'en Europe...

Silence donc, mon camarade; encore une fois silence, vous n'êtes pas sur le boulevard des Italiens, et grâce au ciel tous les gaillards qui vous entourent n'entendent pas le français. Allons, mon paladin, allons déjeuner en attendant que nous nous mettions en route. Nous ne ferons pas de vieux os ici.

Je n'ai pas le moindre appétit, je vous assure.

Bah! vous vous habituerez à ces scènes-là comme au reste.

Jamais.

Ne dites donc pas ni jamais ni toujours.

### XXV. — LA GRAND'GARDE.

Le capitaine Gauthier de la Tour avait raison, les bataillons carlistes ne restèrent pas longtemps à Villa-

franca. La petite forteresse à peine au pouvoir de Zumalacarreguy, il donna l'ordre du départ. Après la soupe du matin, on fit battre la marche, et les troupes, franchissant de nouveau l'Aragon, se mirent en route pour rentrer dans les provinces par Peralta et Léirin.

Le général avait cru devoir abandonner son projet de franchir l'Ebre. En effet, d'une part, il manquait d'argent pour aligner la solde; d'autre part, il n'osait s'aventurer dans des contrées qui pouvaient n'être pas favorables à la cause, avec des soldats mécontents de s'éloigner de leurs foyers et mécontents de n'être pas payés. Le roi, sur la demande de fonds nécessaires, s'était borné à lui écrire de patienter, et, pour comble de disgrâce, Sa Majesté avait cru prudent, dans les circonstances actuelles, de se tenir éloigné de ses soldats et paraissait prêt à retourner à Onate.

Le général, comme on pense, était de fort mauvaise humeur. S'il eût eu la compensation de s'emparer du fameux convoi sauvé par la trahison de l'alcade de Miranda, peut-être se fût-il déterminé à opérer son mouvement; mais, tout lui manquant à la fois, il donna l'ordre de rétrograder.

L'étape de Villafranca à Léirin fut triste, principalement pour notre ami Poriace. Rebuté par le général, encore sous l'impression des scènes terribles et sauvages dont il venait d'être témoin, pensant avec désespoir qu'il était la cause involontaire de la disgrâce de per-

sonnes pour lesquelles il eût donné sa vie, il marchait en silence, la tête basse, suivi de Patau, et côte à côte avec le capitaine Gauthier.

Quant à ce dernier, Roger-Bontemps s'il en fût, rompu à tous les spectacles du genre de celui qui avait tant impressionné son compatriote, n'ayant nulle occupation amoureuse, insouciant de tout, pourvu qu'il eût quelques bonnes pipes de tabac, quelques verres de bon vin et un déjeuner à peu près mangeable en perspective, il revenait sur Léirin comme s'il eût marché sur Madrid, en fumant sa pipe et en caressant Patau, qui était devenu une de ses rares affections.

Enfin, sortant de son mutisme après une heure de marche, Poriace dit à Gauthier :

Vers quel point croyez-vous que nous dirigeons nos pas, mon bon ami?

Ma foi! je l'ignore; cependant, comme nous avons repassé l'Aragon, comme nous venons de laisser sur notre droite Peralta, et comme nous avons l'air de cheminer vers l'ouest, je pense, mon camarade, que nous abandonnons pour l'instant la marche sur Madrid et que nous descendons tout bonnement dans les plaines de la Navarre.

Et dites-moi, mon bon capitaine, en marchant vers l'ouest, nous rapprochons-nous de la résidence royale? — D'Onate? oui, un peu.

(La suite au prochain numéro.)

personne. Son discours constate le caractère amical de ses relations avec les puissances étrangères ; elle se félicite du succès des efforts de la diplomatie pour empêcher le conflit gréco-turc de troubler la paix en Orient. Elle parle de l'abolition de la prison pour dettes ; de l'organisation ecclésiastique de l'Irlande ; de l'établissement d'institutions financières pour chaque comté. Elle annonce enfin une diminution des charges publiques. Ce discours, en somme, est libéral. C'est le programme politique du cabinet de M. Gladstone.

Le télégraphe est muet sur l'Espagne et sur la Grèce.

Bonnes nouvelles d'Algérie. Le Sud se calme de plus en plus. La confiance renaît parmi les populations, avec l'espoir des moissons nouvelles.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**Sommaire de l'ILLUSTRATION du 13 février.**

**Texte :** Constantin Voloudaki. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — *Le Volontaire*, nouvelle, par M. Jules Claretie, illustrée par M. Philippoteaux (suite). — Événements d'Espagne. — Les Théâtres. — Transformation de la butte Montmartre. — *Le héros de l'amour*. — Le mouvement littéraire. — Histoires vraies, par M. Xavier Eyma. — Le pavillon du dépôt des phares. — Les vélocipèdes en 1818. — Revue du mois, par Bertall. — Revue mensuelle de la Bourse et de la finance. — Paris, port de mer.

**Gravures :** Constantin Valoudaki. — Espagne : Assassinat du gouverneur de Burgos. — *Le Volontaire*, nouvelle (3 gravures). — Paris : Vue générale des nouvelles voies projetées sur la butte Montmartre. — Le pavillon

de l'administration des phares, au Trocadéro. — Une course de vélocipèdes dans le jardin du Luxembourg, en 1818. — Revue du mois, par Bertall (14 sujets). — *Paris, port de mer*, trois-mâts-barque amarré au pont des Saints-Pères. — Rébus.

**M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.**

**BULLETIN FINANCIER.**

Les nouvelles d'Orient étant de plus en plus satisfaisantes, la hausse continue, et, ce qui est préférable, elle se fait avec lenteur.

La rente française s'est élevée à 71 60, et reste demandée à 71 50.

L'Italien varie de 57 30 à 57 50, prix soutenus par d'importants appuis. On attend prochainement la réalisation de l'opération sur les biens ecclésiastiques ; mais la nouvelle qui a circulé que le ministre des finances

s'était définitivement entendu avec un groupe de banquiers, était prématurée. Ce n'est pas la première fois que la combinaison se heurte au même obstacle.

Le Foncier n'a que des variations restreintes ; il se tient aux environs de 1826. Le traité entre cet établissement et la ville de Paris va être discuté devant le Corps-Législatif.

Les Autrichiens sont demandés, les Lombards se maintiennent de 475 à 477.

Les capitaux de l'épargne, pour des raisons que j'ai indiquées plusieurs fois, se portent sur les obligations des Compagnies du gaz, et sur celles des lignes secondaires de chemins de fer, parce que, à sécurité et à garantie égales, elles offrent un placement moins cher, laissant un notable bénéfice entre le prix d'achat et le taux de remboursement, sans compter la prime dont elles sont susceptibles au-dessus de ce taux, et dont la plupart de leurs aînés donnent un brillant exemple. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
APRÈS FAILLITE.

Le samedi 20 février 1869, à 11 heures 1/2, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, sur la place de la Bilange, à la vente aux enchères d'une voiture de voyage à 4 roues, en bon état, et les harnais, dépendant de la faillite du sieur Fresneau, négociant à Saumur, à la requête de M. Poulet, syndic de ladite faillite. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

**Jolie Poneyte**, bai-brun, cinq ans et demi, 1 mètre 53 centimètres ; se monte, s'attelle seule et à deux ; très-sage.

**Cinq grands Bassets**, à jambe droite. S'adresser à M. J.-T. BONTEMPS, propriétaire à Fontevault. (64)

**A VENDRE**

**Belles chevelues de vignes rouges**, âgées de quatre ans. — Plant de Champigny. S'adresser à M. CHARBONNEAU-RALLEY. (72)

**A VENDRE**

Dans de bonnes conditions.

**BEAUX COTRETS et BONNES BOURREES**, livrés à domicile ou pris sur place. S'adresser à M. PORROU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Située au Pont-Foucharde, commune de Bagneux,

Avec COUR et JARDIN sur la grande route, joignant d'un côté M. Nicolas, d'autre côté Maîtreau. S'adresser à M. VINET, dans ladite maison. (59)

**A LOUER**

de suite,

**UNE CAVE**, située rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. MAGÉ ou à M<sup>me</sup> HALLOT. (75)

**PAPIER WLINSI**

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie ; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (549)

On demande un ménage sans enfants, pour remplir les fonctions de jardinier et de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

**LA MAISON DE BANQUE**

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières, ACHATS ET VENTES DE VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission, AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Carcassonne, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, Tours. (76)

**LA TOILETTE DE PARIS**

Le meilleur marché et le plus pratique des journaux de Modes, paraît deux fois par mois, 1<sup>er</sup> et 15, avec de très-jolies gravures coloriées, illustrations de toilettes, chapeaux, coiffures et lingerie dans le texte, courriers de modes et renseignements importants, planche de broderies et PATRONS COUPÉS de grandeur naturelle, avec cliché représentant les modèles et EXPLICATIONS PRÉCISES sur leur exécution.

Un an : onze francs. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. Edition sans patrons coupés : 5 francs. On s'abonne A PARIS, rue Bergère, 20. Les mandats de poste sont au nom de M. E. Philippe, propriétaire du journal. Un numéro d'essai avec patron coupé, contre 60 cent. timbres-poste.

**LA SANTÉ PUBLIQUE**

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

E. DUTERTRE, Libraire-Editeur,

18 et 20, passage Bourg-l'Abbé.

**LA TENUE DES LIVRES**

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

MISE A LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE

APPRISE SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.

OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL,

Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts industriels de Paris ;

Par Louis DEPLANQUE,

EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

QUATORZIÈME ÉDITION.

Un fort volume de plus de 800 pages.

Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50.

2F.40 PARAN 52N<sup>OS</sup>

PARIS, 7, place de la Bourse, 7, LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS  
**L'ÉPARGNE**  
Guide des Actionnaires et des Obligataires  
Parait tous les dimanches ET PUBLIE :

**TOUS LES TIRAGES**

avant les autres Journaux ;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér. ; CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds ; RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc. Directeur-Gérant : F. DE FONTBOUILLANT

52N<sup>OS</sup> PARAN 2F.40

DEUX MÉDAILLES D'OR, EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

Médaille d'or Exposition maritime du Havre 1868.

VÉRITABLE

**EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG**

De la COMPAGNIE LIEBIG, fournisseur par contrat de l'amirauté anglaise et du gouvernement de l'Inde. Se défier des contrefaçons.

Exiger sur chaque pot la signature du baron de Liebig et du professeur Docteur Max von Pettenkofer.

200 Bouillons dans une livre d'Extrait. — Usages nombreux pour sauces, ragoûts, assaisonnements de légumes, etc., etc. — Le meilleur des aliments pour les personnes faibles et débilitées.

Indispensable à la marine et à l'armée. — Se conserve indéfiniment.

« NOUS CONSTATONS QU'IL Y A LA UNE VÉRITABLE QUESTION D'INTÉRÊT PUBLIC. » J.-A. BARRAL (Journal de l'Agriculture).

« Le Jury de la classe 91 a voté une MÉDAILLE D'OR aux meilleurs vins à bon marché de France, les vins de l'HÉRAULT, et une autre MÉDAILLE D'OR à l'EXTRAIT DE VIANDE, si utile aux voyageurs, aux armées, aux malades, que l'on doit à l'illustre LIEBIG. » (Extrait du Rapport du Jury de la classe 91, groupe X, Exposition Universelle 1867.)

« Dans son examen des différentes variétés de substances alimentaires exposée au Champ-de-Mars, la commission n'avait à considérer que celle qui pouvait être de quelque utilité pour le service de la flotte ? »

« La substance alimentaire qui a été sans contredit la plus remarquable à l'Exposition est connue sous le nom d'EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG. » (Extr. du Rapport de la Com. déléguée par S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies à l'Exp. univ. 1867.)

« En faisant connaître cet extrait de viande aux classes laborieuses, nous croyons leur indiquer une précieuse source d'alimentation et d'économie culinaire. » (La Liberté, 8 octobre 1867.)

Dépôt central : 28, rue Bergère, à Paris, où l'on donne l'adresse des dépôts de Paris et de la province. (53)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 FÉVRIER.			BOURSE DU 17 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	71 40	» 10	» »	71 30	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1859. . . . .	103 »	» »	» 50	103 25	» 25	» »
Obligations du Trésor. . . . .	485 »	» »	» »	486 25	1 25	» »
Banque de France. . . . .	3022 50	» »	5 »	3020 »	» »	2 50
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1620 »	10 »	» »	1620 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	650 »	» »	» »	648 75	» »	1 25
Crédit Industriel. . . . .	647 50	» »	» »	648 75	1 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	286 25	1 25	» »	287 50	1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	705 »	» »	» »	702 50	» »	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	957 50	» »	2 50	957 50	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1195 »	7 50	» »	1187 50	» »	7 50
Est. . . . .	580 »	» »	10 »	581 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	996 25	1 25	» »	992 50	» »	3 75
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	625 »	2 50	» »	625 »	» »	» »
Ouest. . . . .	597 50	2 50	» »	600 »	2 50	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1620 »	» »	» »	1615 »	» »	5 »
Canal de Suez. . . . .	470 »	5 »	» »	472 50	2 50	» »
Transatlantiques. . . . .	327 50	2 50	» »	322 50	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	57 40	» 20	» »	57 25	» »	15 »
Autrichiens. . . . .	661 25	1 25	» »	657 50	» »	3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	477 50	7 50	» »	475 »	» »	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	52 50	1 50	» »	52 »	» »	50 »
Romains. . . . .	48 »	» 50	» »	47 50	» »	50 »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	295 »	» »	1 25	292 50	» »	2 50
Saragosse. . . . .	82 »	2 »	» »	80 »	» »	2 »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	63 »	» »	» »	» »	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	106 »	1 »	» »	104 »	» »	2 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	340 50	» »	» »	341 »	» »	» »
Orléans. . . . .	331 25	» »	» »	330 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	» »	» »	» »	344 »	» »	» »
Ouest. . . . .	328 50	» »	» »	328 75	» »	» »
Midi. . . . .	326 75	» »	» »	326 50	» »	» »
Est. . . . .	331 50	» »	» »	331 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.